



Arrêt de travail pour retraité en activité salariée

Par **malika**, le **16/06/2009** à **11:02**

Bonjour, mon mari est retraité depuis 3 ans, et depuis ces mêmes 3 années il travaille dans une entreprise dans le cadre du travail des retraités il est chauffeur pour enfants handicapés. l'année scolaire pour lui s'arrête le 10 juillet 2009, mais il est obligé de se faire opérer de la hanche ce mois ci le 24 juin plus précisément. bien sûr il a prévenu pour être remplacé jusqu'à la fin de l'année scolaire et prévenir qu'il ne sera peut-être pas de retour pour le jour de la rentrée le 31 août mais étant salarié depuis autant de temps doit-il ou non faire un arrêt de travail, est-il considéré comme salarié avec les mêmes obligations, jusqu'à sa reprise en tant que chauffeur il n'est pas payé pendant les vacances, mais son employeur doit-il quand même lui garder sa place ? merci de me répondre